

Extrait de  
l'Info CONSUEL  
de juin 2021

# La norme XP C 90-483 évolue, CONSUEL aussi !

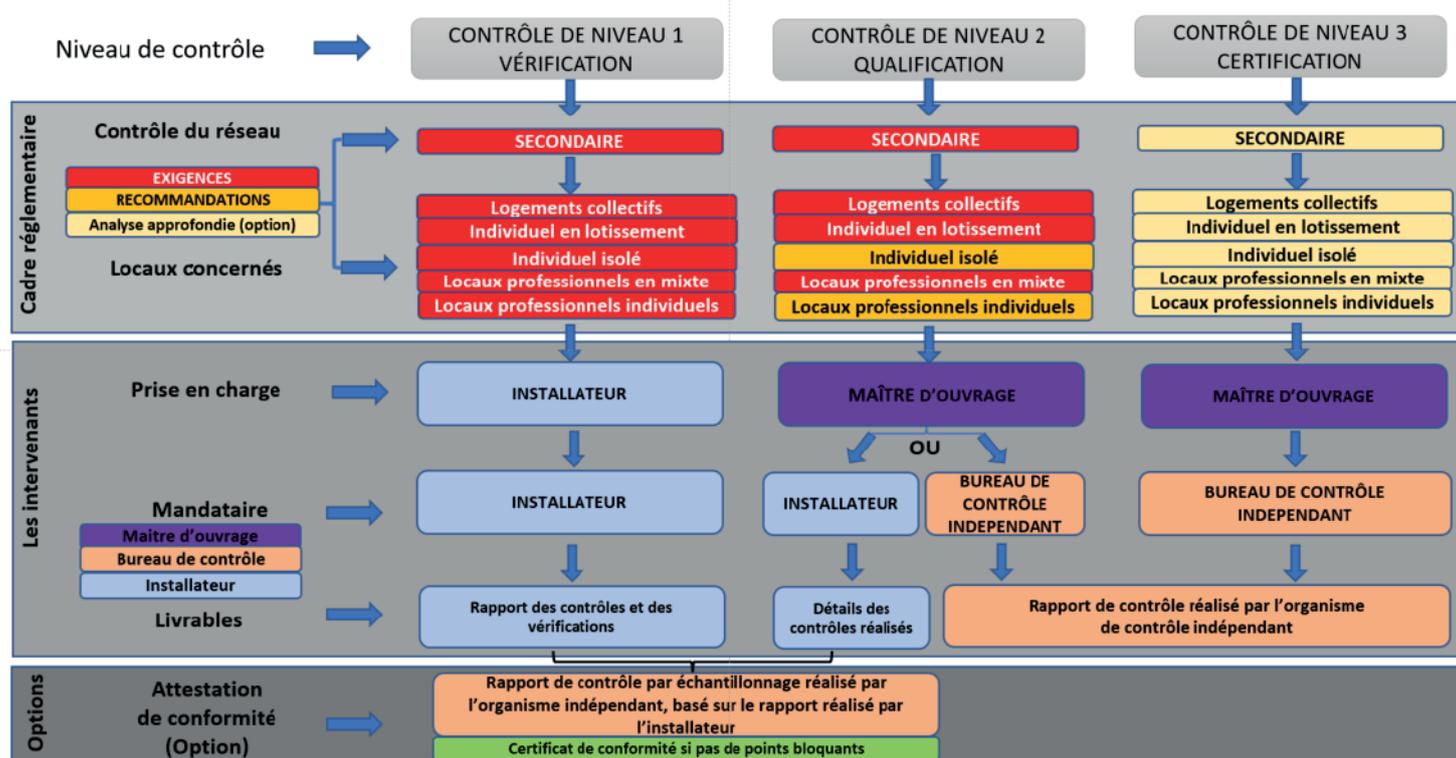


La nouvelle version de la norme XP C 90-483<sup>1</sup> sur les systèmes de câblage résidentiels secondaires des réseaux de communication a été publiée par l'AFNOR, fin novembre 2020. Cette nouvelle version impose désormais aux installateurs de réaliser le contrôle de leurs installations et de mettre à la disposition du maître d'ouvrage le rapport de vérification correspondant, ou un Certificat de Conformité fourni par un organisme de contrôle indépendant.

L'organigramme suivant issu de la norme XP C 90-483 explique les exigences relatives aux contrôles des installations de communication et définit les acteurs prévus pour y contribuer.

<sup>1</sup> Spécifie les exigences de conception et de validation d'un système de câblage résidentiel secondaire (câblage intérieur du logement) ainsi que les exigences associées à ses composants constitutifs pour les logements neufs ou rénovés afin de répondre à la réglementation Française (Arrêté du 3 août 2016 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif à l'application de l'article R.111 -14 du code de la construction et de l'habitation).

## ORGANIGRAMME OPERATIONNEL DU CONTRÔLE DU CÂBLAGE RESIDENTIEL SECONDAIRE



Sur demande du maître d'ouvrage, CONSUEL peut à l'avenir être sollicité pour réaliser ces contrôles, soit en complément, soit en substitution de ceux imposés à l'installateur.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle démarche, COSAEL, qui faisait partie intégrante du CONSUEL depuis 30 ans, a disparu au profit du nouveau service CONSUEL Courant Faibles.

Pour plus de simplification, nous avons créé **2 nouveaux Certificats de Conformité** :

- **Un Certificat des installations de fibre optique et/ou des réseaux de communication résidentiels.**  
Ce certificat vous permettra de garantir à votre client la bonne réalisation de vos prestations, du pied de l'immeuble au bout de la prise. Le tout dans le respect de l'article R111-14 du code de la construction et de l'habitation, des dernières normes en vigueur et du guide Objectif Fibre.
- **Un Certificat réseau de télédistribution simplifié.**

**CONSUEL** CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

FIBRE OPTIQUE ET/OU DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION RÉSIDENTIELS

DESCRIPTION IDENTIFIÉE

INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE

RÉSEAU DE COMMUNICATION EXTÉRIEUR AUX LOGEMENTS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le signataire atteste que les travaux sont réalisés conformément aux normes en vigueur

Les seuls documents « techniques » à nous faire parvenir avec votre bon de commande sont ceux que vous devez obligatoirement fournir à votre client :

- le cahier de recette (réseaux de communication)
- le dossier de récolement (fibre optique)

**CONSUEL** CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÉSEAUX DE TÉLÉDISTRIBUTION

DESCRIPTION IDENTIFIÉE

RÉSEAU DE TÉLÉDISTRIBUTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le signataire atteste que les travaux sont réalisés conformément aux normes en vigueur

